

SAISINE



DÉCISION MODIFICATIVE N°2 POUR L'ANNÉE 2025

Adopté en séance plénière
du 6 novembre 2025

AVIS DU CESER

Le Conseil économique, social et environnemental régional Grand Est a voté le présent avis à l'unanimité.

Finances

La décision modificative n°2 (DM2) ajuste, en dépenses et en recettes, à hauteur de + 481,4 M€, les prévisions budgétaires pour l'année 2025, avec une augmentation de l'emprunt d'équilibre prévisionnel de + 77,9 M€. Le budget total pour l'exercice 2025 s'élève ainsi à plus de 4,6 Md€ (2,5 Md€ en fonctionnement et 2,1 Md€ en investissement).

Cette DM2 a un volume particulièrement élevé. Néanmoins, si l'on retrace les régularisations comptables liées aux mobilités (412,3 M€ en recettes comme en dépenses d'investissement), celle-ci est d'un volume comparable aux décisions modificatives des années précédentes.

La DM2 fait état d'une cession de terrain pour 5,6 M€. Depuis de nombreuses années, le CESER demande au Conseil régional de disposer du programme d'investissement sur les biens immobiliers de la Région, afin d'apprécier la stratégie patrimoniale de la collectivité et ses impacts.

Les ajustements de cette DM2 conduisent à un recours à l'emprunt supplémentaire, qui risque d'entraîner une dégradation de la capacité de désendettement du Conseil régional, qui resterait néanmoins sous les seuils généralement admis.

Mobilités

Pour le volet investissement, le CESER note le transfert comptable d'un montant de 412,3 M€ du droit d'entrée à la Société Publique Locale (SPL) Mobilité vers un compte d'équipement ouvrant droit à amortissements.

Pour le volet fonctionnement, le CESER se réjouit du réajustement à la hausse des recettes TER (+ 9,1 M€) pour atteindre 260 M€, en avance sur les objectifs annoncés. Toutefois, il souligne la hausse plus que significative de 75,8 M€ des dépenses de fonctionnement liées au décompte définitif du « Compte TER » de 2024, ainsi qu'au soutien à l'État dans le cadre de la liaison Nancy-Lyon. Il suivra avec attention l'évolution du compte TER en 2026 et plus spécifiquement les mesures d'économies annoncées et leurs impacts.

Enfin, le CESER tient à attirer l'attention sur la qualité de service à l'utilisateur et tout particulièrement sur la distribution et la billettique. Le CESER n'est pas opposé à une évolution des modalités de distribution, toutefois, il invite à observer une période de transition visant à maintenir sur une période déterminée, à la fois, l'actuel circuit de distribution et l'opérateur alternatif qui prendra le relais (La poste, Tabac-presse etc.). Le Conseil régional devrait tenir compte de l'ensemble des publics, y compris fragiles ou en situation d'illectronisme, qui auront besoin d'un temps plus long et d'un accompagnement spécifique.

Jeunesse, emploi, formation

Concernant les dépenses de fonctionnement, le CESER souligne l'effort de maîtrise des consommations d'énergie dans les établissements scolaires, qui, corrélé à la baisse des coûts de l'énergie, permet une réduction des dépenses. Le CESER souligne toutefois l'importance de garantir la durabilité de ces économies, en accordant une attention particulière au bien-être des usagers, à la maintenance des équipements, au contrôle des usages et à une sensibilisation régulière.



RETROUVEZ TOUTES LES INFOS

DU CESER GRAND EST SUR INTERNET

ET LES RÉSEAUX SOCIAUX :

 www.ceser-grandest.fr

 [company/ceser-grandest-est](https://www.linkedin.com/company/ceser-grandest-est)

 [@cesergrandest](https://www.facebook.com/cesergrandest)

 [@cesergrandest8916](https://www.youtube.com/channel/UC8916)

SITE DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

5 rue de Jéricho

51037 Châlons-en-Champagne

03 26 70 31 79

SITE DE METZ

Place Gabriel Hocquard

57036 Metz Cedex 1

03 87 33 60 26

SITE DE STRASBOURG

1 Place Adrien Zeller

67000 Strasbourg

03 88 15 68 00